Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/11/2022

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Eure

COMMUNE de THIBERVILLE

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal: 19

En exercice: 19

Qui ont pris part à la délibération : 18

Dont pouvoirs: 3

Date de la convocation : 17/11/2022 Date d'affichage : 28/11/2022 L'an deux mil vingt deux, le vingt quatre novembre, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de THIBERVILLE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Guy PARIS.

<u>Étaient présents</u>: M. Guy PARIS, M. Michel BREQUIGNY, Mme Marie-Françoise LARROQUELLE, M. José VAREA NAVARRO, Mme Hélène RICHARD LECUYER, M. Christian BEAUDOIN, M. Philippe AMPOULIE, Mme Denise GONTHIER, Mme Isabelle BUCAILLE, M. Régis HONORÉ, M. Stéphane GAMBIER, M. Bruno THOUROUDE, Mme Delphine HUBLIN-PARIS, M. Didier LANGEARD, Mme Véronique CAREL.

<u>Étaient absents excusés :</u> Mme Virginie THIERRY, Mme Sandrine HUSSON, M.

Yann VILLEROY, Mme Aurélie BLONDEL.

Étaient absents non excusés : -

<u>Procurations</u>: Mme Virginie THIERRY en faveur de M. Guy PARIS, M. Yann VILLEROY en faveur de M. José VAREA NAVARRO, Mme Aurélie BLONDEL en faveur de M. Stéphane GAMBIER.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 15

Secrétaire: Mme Véronique CAREL.

OBJET : Remplacement des candélabres vapeur mercure situé rue des Combattants d'Afrique du Nord: participation de la commune

Monsieur le premier adjoint expose au Conseil Municipal que dans le cadre du programme de remplacement des luminaires vapeur de mercure, le SIEGE envisage de remplacer les candélabres situés rue des Combattants d'Afrique du Nord.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière à hauteur de 20 % du montant H.T des travaux soit environ 160 €.

Après en avoir délibéré à l'unanimité (par 18 Voix Pour), le Conseil Municipal autorise :

- Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette opération.
- L'inscription des sommes au budget de l'exercice, au compte 61523

Certifiée exécutoire après transmission à la Préfecture de EVREUX et publication par voie d'affichage le 28/11/2022 Pour extrait certifié conforme Le secrétaire de séance, Mme Véronique CAREL. Pour extrait certifié conforme Le Maire, M. Guy PARIS